

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

Siège social

Mairie – 11 rue de l'Eglise

80680 Grattepanche

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 février à 19h00, les membres du Conseil Syndical Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt, légalement convoqués le 21 février 2023 se sont réunis dans la salle de réunions de la Commune de Grattepanche, sous la présidence de Madame BUDINEK Stéphanie.

Etaient présents : Mme BUDINEK Stéphanie, Mme SCHMIDT-DUCHAUFOR Laurence, M BARDET Bruno, Mme MORCHAIN Muriel, Mme LACHAMBRE Anaïse, Mme BOUTIN Marie-Claude, Mme GRENON Graziella.

Etaient absents excusés :

M FERCHAUD Pierre qui a donné pouvoir à Mme BOUTIN Marie-Claude, M THEO Philippe

Quorum : 5

Secrétaire de séance : BOUTIN Marie-Claude

Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2023

- Participation financière des communes

-Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2023

Approuvé par les membres présents.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES

Madame la présidente expose que les ressources propres du Syndicat Scolaire ne lui permettront pas d'assurer l'équilibre du budget de l'année 2023. Il y a lieu, en conséquence, de déterminer la contribution des communes associées, conformément aux dispositions de l'article L 5212-19 du code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat.

Monsieur le Maire de Grattepanche déclare qu'il votera la participation des communes afin que les salaires du personnel puissent être réglés mais il est convaincu que ce montant ne sera pas suffisant pour faire face aux différentes augmentations de charges. Il demande également qu'il y ait une réaction concernant les finances pour assainir la situation.

Madame la Présidente regrette d'apprendre trop tardivement les problèmes alors que parfois certains délégués au SISCO étaient avertis. De plus, elle déplore l'arrivée d'une facture de livraison de fuel sans avoir été avisée de la commande. Elle reconnaît que Maëlane Levarey a fait d'énormes erreurs au secrétariat, la dernière étant le règlement de 15 factures le 15 décembre dernier. Comment tenir un budget quand de telles choses se produisent ? Maëlane Levarey ne pouvait plus continuer à travailler au SISCO dans ces conditions.

Monsieur le Maire de Grattepanche réclame, depuis le mois d'octobre, un état du personnel, des charges de personnel, de la cantine, de la garderie, du périscolaire du mercredi (nombre et nom des enfants et nombre d'employés) pour établir avec la commission un budget qui tienne compte de l'état des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

-Le montant global des contributions à répartir entre les communes adhérentes s'élève à la somme de **85 000 €**

-Les critères de répartition sont les suivants :

GRATTEPANCHE 16 446,20 €	Population 324 Nombre d'élèves 18
RUMIGNY 35 931,20 €	Population 628 Nombre d'élèves 45
HEBECOURT 36 622,60 €	Population 540 Nombre d'élèves 43

Questions diverses

Madame la Présidente fait le point sur la réunion du 3 février concernant le changement des horaires de l'école, réunion à laquelle les parents d'élèves étaient invités. Les parents s'inquiètent d'un surcoût dû à l'allongement du temps de garderie en fin d'après-midi mais dans l'ensemble sont favorables au changement. Un nombre plus élevé d'enfants en garderie après la classe impliquerait plus de personnels pour l'encadrement. De plus, il est impossible de réduire le temps de la pause méridienne, 2 services de cantine étant nécessaires. Les recherches sur la

chronobiologie prouvent que les conditions d'apprentissage sont améliorées le matin avec l'augmentation de la disponibilité des élèves.

Elle propose, pour répondre à la demande des enseignants, de commencer le matin à 8 h 30 pour finir à 11 h 30 et de ne pas modifier les horaires de l'après-midi. En allongeant la pause méridienne, il serait possible de faire 3 services et de ne plus avoir 2 cantines sur 2 lieux différents.

Marie-Claude Boutin trouve que la pause méridienne serait alors trop longue pour les enfants de l'école maternelle dans les conditions actuelles.

La séance est levée à 20 h 00.

La Présidente	La secrétaire